

La route privée conduisant de Nods et des Prés de Lignièrès au sommet du Chasseral

Autor(en): **Imer, F.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **24 (1953)**

Heft 9

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825398>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La route privée conduisant de Nods et des Prés de Lignières au sommet du Chasseral

Cette route, construite à la fin du siècle dernier de 1871 à 1874 par la bourgeoisie de La Neuveville, entièrement à ses frais, avait pour but :

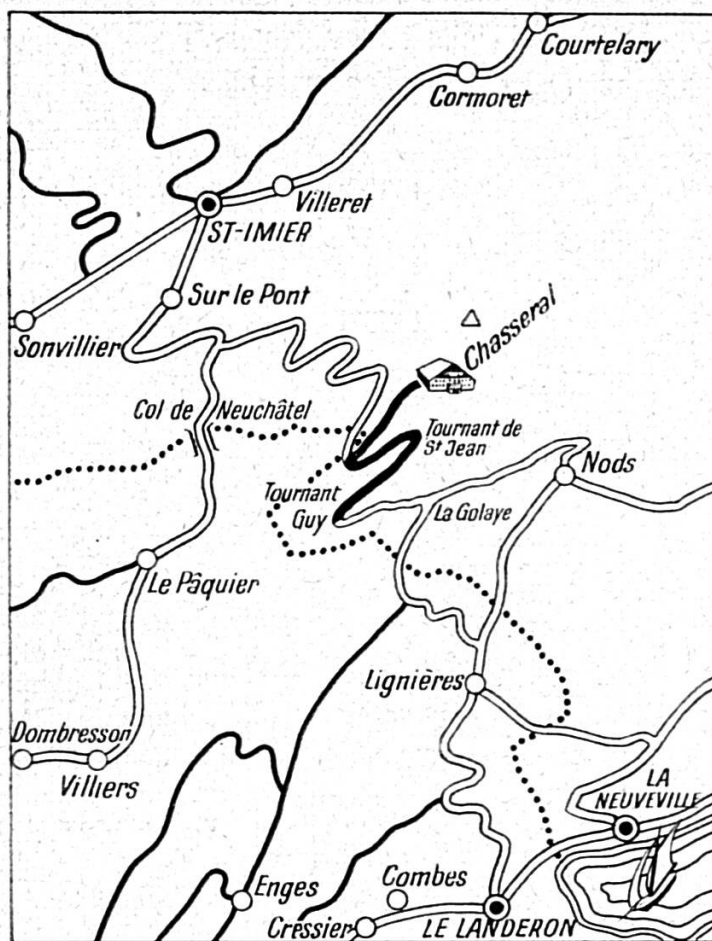
- a) desservir les forêts et pâturages de Chasseral appartenant à la bourgeoisie de La Neuveville,
- b) permettre l'accès au « chalet-Hôtel » de Chasseral construit, à la même époque, sur l'initiative privée de quelques Neuvevillois dans un but d'utilité publique. A cet effet une S.A. a été constituée et existe encore actuellement ; sans avoir jamais délivré de dividendes, elle utilise toutes les recettes, très modestes, à améliorer l'hôtel, loué à un tenancier.

Au début de l'an 1929 la nécessité s'est fait sentir d'apporter des corrections et des améliorations à cette route, de la rendre carrossable et d'étudier la possibilité de la relier de l'hôtel de Chasseral, par une nouvelle route, à la Métairie du Milieu de Bienne, où aboutissent déjà les routes d'Orvin et de Cortébert. En 1930 une commission a été constituée pour l'amélioration des voies d'accès à Chasseral depuis le plateau de Diesse et pour la jonction de ces divers réseaux, y compris celui de Saint-Imier.

Le 25 août 1930 la création du « Syndicat privé du chemin alpestre Chasseral-Ouest » avec siège à La Neuveville, était décidée et celui-ci constitué conformément à l'art. 87 de la loi introductive bernoise au code civil suisse, le 24 octobre 1930. Les statuts, plans et devis ont été ratifiés par le Conseil-exécutif bernois, le 5 avril 1933. Le règlement du 28 septembre 1938 pour l'utilisation et l'entretien du chemin, a été approuvé le 19 novembre 1940.

Le syndicat comprend seize membres, dont plusieurs particuliers, des agriculteurs propriétaires de terrains situés dans le périmètre de la route. Les membres les plus importants sont l'Etablissement de Saint-Jean, appartenant à l'Etat de Berne, la bourgeoisie de La Neuveville, la commune de Nods, l'asile de Frienisberg, le syndicat d'élevage de Morat, l'Hôtel de Chasseral et depuis quelques années les PTT, qui viennent de construire un poste à l'est du sommet de Chasseral.

La commune de Saint-Imier, qui a construit la route des Pontins au signal neuchâtelois n'est pas membre de notre syndicat, ni celle de Lignières, dont la route est sur territoire neuchâtelois jusqu'à la frontière bernoise, aux Prés de Lignières, où débute la route de notre syndicat. Une convention a cependant été passée avec Saint-Imier pour la perception et la répartition des taxes, la partie de la route entre le signal neuchâtelois et l'Hôtel de Chasseral ayant été construite conjointement. Le syndicat alloue bénévolement chaque année une subvention à la commune de Lignières comme contribution volontaire à l'entretien du chemin sur territoire neuchâtelois, où des taxes ne peuvent être perçues, vu le caractère public et communal de cette route sur territoire neuchâtelois.



Plan de situation de la route conduisant des Prés de Lignièrès et de Nods à Chasseral. La partie supérieure, soit du tournant Guy à l'Hôtel de Chasseral (trait plein) est déjà bitumée ; la partie inférieure le sera dès que les fonds permettront au syndicat d'entreprendre ce travail. — (Cliché Revue Automobile).

Dès la constitution du syndicat les travaux de réfection de la route ont commencé. Le premier tronçon, comprenant la correction de la route de Nods et celle des Prés de Lignièrès, jusqu'à la métairie de La Neuveville sur une longueur de 5 km. a coûté Fr. 90,000.—.

Puis l'on a construit le second tronçon, selon un nouveau tracé passant au signal neuchâtelois où se trouve sa jonction à la route montant de Saint-Imier, et de là à l'Hôtel. Ce second tronçon de 4 km. est revenu à Fr. 120,000.—.

Le troisième tronçon, dont les plans sont établis depuis le début, n'a pas été réalisé, l'Etat de Berne ayant refusé d'allouer des subventions tant qu'il n'y a pas de chômage, et ayant proposé de réserver ce travail à plus tard. Pendant la guerre le Grand Conseil a aussi refusé de confier ce travail aux internés polonais, le réservant pour son plan d'occasions de travail en cas de chômage. Il est regrettable que ce tronçon, qui servirait de lien et de nœud entre toutes les routes montant à Chasseral, de Saint-Imier, de La Neuveville, d'Orvin et de Cortébert, n'ait pas encore pu être réalisé. Il favoriserait, non seulement le tourisme dans notre région, mais servirait à des buts de défense nationale, tout en améliorant grandement les possibilités d'exploitation de nos pâturages et de nos forêts. Le syndicat examinera à nouveau, sous peu, la possibilité d'entreprendre ce travail, même.

LA MONTRE PRÉFÉRÉE DES SPORTIFS

LEONIDAS



VANGARD

En vente chez les bons horlogers

586

Meubles - Menuiserie

Ameublements complets - Agencements de magasins et restaurants

Entreprise de travaux de menuiserie de tous genres

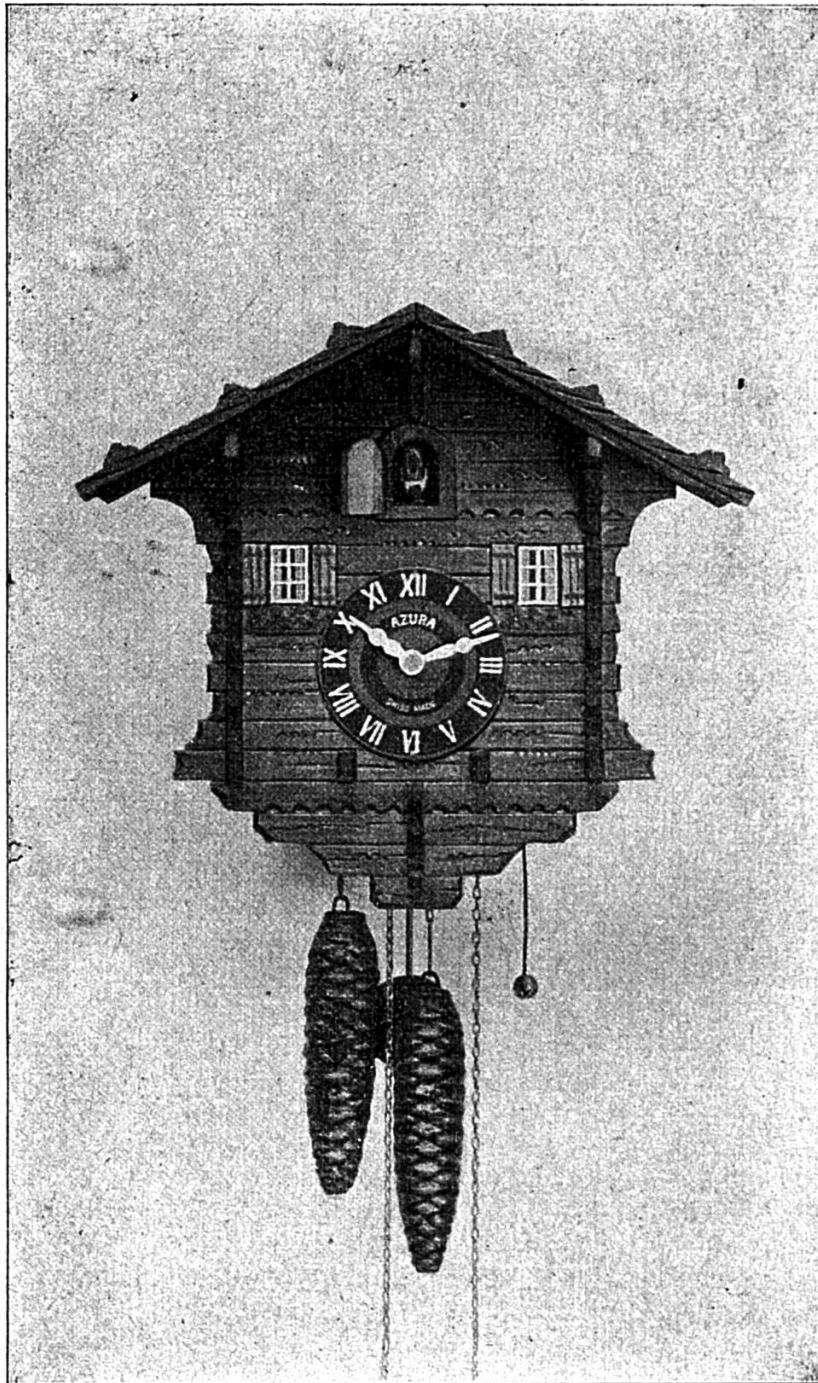
Plans et devis à disposition

FABRIQUE JURASSIENNE DE
MEUBLES
DE LEMONT

Magasins et bureaux : Rue de la Maltière 2

604

Le coucou du Jura



PRODUIT *Azura*

Célestin Konrad, **Moutier**

593

s'il le faut, sans l'aide de l'Etat et de la Confédération. Mais il devra s'en procurer les moyens, car ces dernières années il s'est trouvé devant des tâches accrues et de graves difficultés.

En effet, à peine la route avait-elle été complètement remise en état en 1950 et 51, avec l'aide financière des PTT qui l'avaient usée lors des transports pour la construction de son poste à Chasseral, — remise en état qui avait coûté plus de Fr. 60,000.— — de nouveaux dégâts considérables ont été causés dès le printemps et durant l'été 1952 par des véhicules militaires isolés ou en colonnes, canons anti-char, etc., au point que tout était à recommencer.

Ce travail vient d'être achevé. Sur toute sa longueur de 9347 mètres, la route privée du syndicat a été remise en état. Tous ses contours ont été asphaltés de même que sa partie supérieure, depuis le contour Guy dans la forêt jusqu'à l'Hôtel de Chasseral, afin d'éviter de nouveaux dégâts occasionnés par la circulation des véhicules à moteur. Ces travaux coûtent au syndicat un montant de Fr. 155,000.—. Les PTT, qui ont construit et asphalté la route de l'Hôtel à leur nouveau poste, entièrement à leurs frais, nous promettent une contribution de 20,000.— à 25,000.— aux frais d'asphaltage de notre route, qu'ils utilisent régulièrement et nous pensons que, vu notre recours contre la décision de la commission d'estimation militaire de ne nous verser que Fr. 27,000.— sur la somme de Fr. 60,000.— que nous avons réclamée pour dégâts commis par l'armée, nous obtiendrons entière satisfaction, ce qui ne serait que justice, l'expert ayant dû reconnaître que ces dégâts ont été entièrement causés par la troupe. De nouvelles surprises, en cours de réfection de la route, telles que l'écroulement de murs de soutènement, nous ont démontré que les dégâts causés par la troupe ont maintenant de plus graves répercussions que nous ne le pensions et que le montant primitivement réclamé de Fr. 60,000.— est inférieur aux dégâts réels, sans parler des ennuis et pertes de taxes causés par la défectuosité de la route et par les travaux de remise en état qui ont interrompu la circulation pendant un mois et demi de la belle saison.

Il est vrai que l'on peut s'étonner de devoir encore payer au XX^e siècle, en Suisse et dans le canton de Berne, en particulier, des droits de péage pour utiliser une route comme celle de Chasseral, alors que l'on traverse le Susten sans aucune redevance. Aussi, au début de la perception de nos taxes, une assez forte réaction s'était fait sentir dans le public. Le syndicat a fait tous ses efforts pour arriver à les supprimer. Il s'est adressé à la Direction des travaux publics du canton de Berne, et après de longs pourparlers, l'on pouvait espérer que la route serait reprise par la commune de Nods et entretenue par elle et le syndicat, avec un subside suffisant de l'Etat pour permettre la suppression des taxes. En juin 1949 cette Direction était d'accord d'offrir une contribution unique de Fr. 8000.— pour la remise en état et l'amélioration de la route située entre le village de Nods et le col de Neuchâtel, et de verser annuellement un montant de Fr. 3600.— pour l'entretien de la route, à la condition que les taxes soient supprimées. Ces montants étaient manifestement insuffisants, la perception

des taxes représentant par an un montant de 7 à 8 mille francs et les dépenses du syndicat, seulement pour l'entretien ordinaire et normal de la route et le traitement du cantonnier s'élèvent annuellement à plus de 13 mille francs. Un appel adressé par le syndicat aux associations touristiques pour parfaire la contribution annuelle offerte par l'Etat est resté sans succès, la Direction des travaux publics du canton de Berne s'étant refusée de convoquer ces dernières pour la raison que la route de Chasseral est une route privée et « que l'Etat ne saurait en aucun cas s'ériger en défenseur d'intérêts privés » et ajoutant encore : « Nous sommes allés, par notre offre du 1^{er} juin 1949 presque à l'extrême limite des possibilités, de sorte qu'il appartient à vous-même de prendre d'autres mesures que vous jugerez opportunes. »

Le syndicat s'est incliné devant ces arguments, mais il n'est pas convaincu que sa route ne serve qu'à des « intérêts privés ». Il estime de son devoir de l'ouvrir au grand public dans l'intérêt général et public. Il prie donc instamment la presse suisse de recommander aux touristes de monter à Chasseral malgré les taxes qu'il a fallu maintenir puisque le syndicat ne peut compter que sur ses propres forces et ne peut faire entièrement supporter par ses membres les frais supplémentaires considérables causés par l'ouverture de la route à la circulation motorisée.

Comme le prévoit l'art. 9 de notre règlement, notre route est ouverte à chacun. Elle doit cependant être utilisée de telle façon que la chaussée et les travaux d'art ne soient pas mis à contribution avec excès. La largeur réduite et la construction simple de la route exigent une limitation du poids des transports et de la vitesse de la circulation. Le poids maximal autorisé est fixée à 10 tonnes, y compris la charge utile, et la vitesse maximale à 30 km. à l'heure.

Il y a lieu de constater, que grâce à l'initiative privée de notre syndicat, et sans aucun subside de l'Etat et de la Confédération, les touristes motorisés ont maintenant à leur disposition une route de premier ordre pour gagner Chasseral, la plus haute cime du Jura, offrant un panorama sans pareil. Ils comprendront que si cette route n'était pas une route privée, jamais elle ne pourrait se trouver dans cet état et ils payeront sans regrets leur très modeste contribution à son entretien, sous la forme de la taxe que perçoit le contrôleur. Car il faut bien se rendre compte que, si le syndicat ne pouvait compter sur cette contribution parfaitement justifiée des usagers de la route, il ne lui resterait plus qu'une solution : la fermer entièrement à la circulation. Il espère ne jamais devoir être contraint de recourir à cette solution négative et désastreuse pour toute la région.

Dr F. IMER.

Président du syndicat du chemin alpestre Chasseral-ouest.

A titre documentaire, voici le tarif des taxes prélevées :

Moto	Fr. 1.50	Camion	Fr. 7.—
Side-car	» 2.—	Autocar	» —.50 par personne
Auto	» 3.—	Ecole	» 6.— par car
Camionnette	» 5.—		